

olontairement

fera saisir.
la Révélation
mais tous n'y
n a qui y sont
ere qu'ils nous

u XII^e siècle.
tiens y croient
es, nulle part
éloges que les
rôle qu'ils lui
la sainte Écri-
eut s'en con-
e que nous en

enfermée dans
urité, elle est
par l'enseigne-
ise, soit par la
qui rentrent
de l'Eglise.
c'est-à-dire le
vérité au cata-
divine catho-

La fête s'en
duisit en Occi-
cette fête, que
que la contro-
qualifiant tout

commençait,
nent *explicite*.
à l'exposé du
phe plus glo-
en haut, cette
s non point la

science ni la foi. Tant que l'Eglise n'avait rien défini sur ce point, il n'y avait point d'hérésie à le discuter.

A la suite de saint Bernard vinrent tous les théologiens qui voulaient raisonner sur cette vérité. Tandis que les simples, le peuple, obéissant à leur instinct catholique, croyaient sans hésiter, les savants qui raisonnaient trouvaient des impossibilités partout.

Ils objectaient les textes mêmes de la sainte Ecriture : « Par le péché d'un seul, tous sont devenus coupables... Le Christ est mort pour tous. (2 Cor. v.) Il n'y a qu'un médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ qui s'est livré lui-même pour la rédemption de tous. (1 Tim. II). »

De ces passages de saint Paul et d'autres encore, (Rom. v.) il résulte : 1° que tous les enfants d'Adam contractent dès leur premier instant la souillure du péché originel — 2° que tous ont besoin de la Rédemption du Christ qui est le Sauveur et le Rédempteur de tous sans exception. Donc, concluaient-ils, il ne peut être question d'immaculée conception. Un tel privilège nierait ces deux vérités de foi.

Il fallut attendre Duns Scot pour répondre sur le terrain de la scolastique à ces objections faites dans les écoles au nom de la science théologique. Or voici comment il répondit :

1° Tous ces passages de la sainte Ecriture sont des propositions générales et universelles qui soumettent certainement tous les hommes à la contagion du péché originel. Mais il y a dans l'Ecriture bien de ces propositions qui, pour générales qu'elles soient, admettent cependant des exceptions.

N'y a-t-il pas une foule de passages spéciaux qui, exceptant Marie des lois ordinaires, indiquent qu'elle se trouve dans des conditions particulières ? Marie n'est-elle pas affranchie des infirmités propres à l'humanité déchue ? N'est-elle pas exempte de tout péché pendant sa vie ? N'a-t-elle point conservé sa virginité avec la maternité ? N'a-t-elle point échappé à la corruption du tombeau ? Pourquoi cette Vierge Mère de Dieu, séparée du reste des humains par tant de traits célestes, n'en serait-elle pas également dissemblable par sa nature originelle qui, demeurant misérable et corrompue comme celle des autres femmes, l'eût rendue indigne du rôle unique et divin qui l'attendait.

C'est ici que vient très bien le type d'Esther comme exprimant parfaitement la loi générale et l'exception faite en faveur de Marie. Esther brille par la plénitude des attraits qui lui assurent le cœur de son époux ; Marie brille par la plénitude des grâces qui l'attachent à